Image not found or type unknown

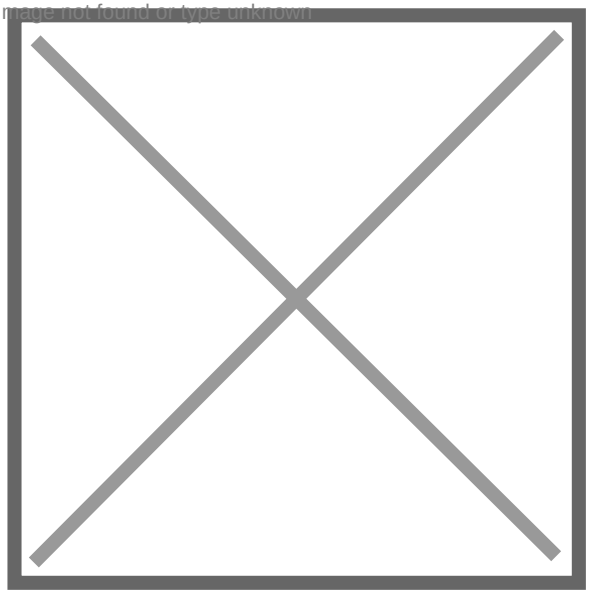

Prendre mon véhicule de collection

Par **Cabarne**, le **27/04/2017** à **00:54**

Bonjour à vous,
Voilà je voudrais savoir s'il est possible de prendre avec soit son véhicule de collection hors de mon pays qui est l'algérie car je vais habiter en France et j'aimerai bien prendre mon bien et faire si nécessaire ce qu'il faut pour la régularisée aux normes européennes
C'est une coccinelle de 1973 que j'ai restauré et que j y tiens vraiment à la prendre.
Merci

Par **morobar**, le **27/04/2017** à **17:53**

Bonjour,
Oui c'est possible.
Il faudra faire un passage aux mines pour l'immatriculer définitivement.
http://www.carte-grise.org/reception.htm
Si c'est provisoire, il faudra demander à la douane un certificat de transit temporaire.

Par **Visiteur**, le **22/05/2017** à **20:59**

Bonsoir,

Vous avez donc obtenu votre titre de séjour ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés